

ADSAO

15 JANVIER 1933

Prix : 1 franc

DOCKS DE L'OUEST

600 Succursales
NANTES - BREST

Ne vendent que

**des VINS de Table
supérieurs**

Pas de vins ordinaires

EPICERIE - MERCERIE

Timbres-prime sur tous les articles

A qualité égale : **Prix inférieur**
A prix égal : **Qualité supérieure**

Entreprise de Fumisterie — Chauffage Central
& Plomberie Sanitaire

Maison fondée en 1852

Téléphone 21-22

Anciennes Maisons J. PEDRAZZI
& PACRA - FROMENT

R. ZELL

Successeur

Ingenieur diplômé de l'Ecole spéciale des Travaux Publics

*Entrepreneur des Chemins de Fer
de la Marine et de la Ville de Brest*

37, Rue Jean Macé

BREST

BREST

Grandeur naturelle



MARQUE DÉPOSÉE

Demandez à votre Fournisseur

LE DOUBLET

le meilleur des Boulets
qui convient parfaitement
aux cuisinières

FABRIQUÉ par la

Société de HOUILLES
DELMAS-VIELJEUX, CRAISOLA

(Anciens Etablissements BASTID)

62, Quai de la Douane - BREST

Téléphone 20-29

Cabinet d'affaires fondé en 1895

E. MONNIER,

Membre du Syndicat National
des Hommes d'affaires de France

Location, Vente et Gérance d'Immeubles et Propriétés

FONDS DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES

Assurances - Renseignements commerciaux

Téléph. 21-27

23 bis, Rue Jean Macé - BREST

Téléph. 21-27

AJUSTAGE - TOURS - ÉLECTRICITÉ
Soudure Autogène - Recharges d'Accumulateurs

Téléph. 28-75

R. C. Brest 9445

STOCK MICHELIN

GARAGE JULIEN BONNET

Concessionnaire exclusif des Automobiles

MATHIS

10, Rue Traverse

BREST

Klenved ar c'henou hag an dent

A. LAPIQUONNE

Succr de L. JEZEQUEL

Tenner dent

Loret gant skol-vedesinerz Paris

A dent an dent hep poan hag a laka dent nevez, war aour
ha war gaoutchouk, hervez ar skoneriou diveza

Gwarantisa a ra e labour

RESEO A RA :

Bep Lun, e LESNEVEN, Hôtel Le Roux, ha bep Sadorn, e
BRASPARTS hag er Faou. — Ar c'habinet a gonsultationou a
ze digor e Brest, 4, passage Saint-Martin, aboue 9 eur heleg
kreisteiz, ha da 2 eur heleg 6 eur.

Tél. 20-16.

Pour tout ce qui concerne

le dessin, l'aquarelle, la peinture
à l'huile, le pastel, la pyrogravure,
les métaux et cuirs repoussés,

ADRESSEZ-VOUS A LA

Galerie SALUDEN

14, rue Traverse

et place Sadi-Carnot -- BREST

La Vue c'est la Vie

BLANDEAU

Opticien diplômé I. C. O. P.

Place Wilson - BREST

Tout le stock de Kodaks

Développe dans la journée

TIERCELET

Nouveautés

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

André BROULET

38, Rue Emile Zola - BREST

Téléph. 32.02

AUX GALERIES S'-MARTIN

108, Rue Jean Jaurès — BREST

NOUVEAUTÉS

CONFECTION POUR HOMMES & DAMES

POURQUOI ?

Ne jouissez-vous pas des joies artistiques mises à votre portée par la Science ?

Vous pouvez entendre chaque jour, chez vous, grâce à la T. S. F., des concerts, des conférences, des cours, des informations.

Demandez à la maison RADIO-ART, 14, Place de la Tour d'Auvergne, et 32, rue Kéréon, à Quimper, une démonstration de ses appareils si simples, si faciles à manier.

Appareils Radio-Art, Philips, Ducretet, etc... Phonos et disques des grandes marques Columbia, Odéon, Polydor, Parlophone, etc...

ENFIN !!! Une voiture de grande classe et économique à bon marché

La nouvelle 6 chevaux

Taxe fiscale 5 chevaux

"FORD"

Conduite intérieure 4 places, 17.800 Francs

Agence : A. BOIGEOL, 6, Rue Anatole France - LAMBÉZELLEC Tél. 24-40

Goûtez le Grand Vin Mousseux

Crémant Français Carte Noire

Grand Prix : Exposition de Brest 1932

3^e Année

JANVIER 1933

L'ADSAO

REVUE MENSUELLE

d'éducation et d'action bretonnes

Organe officiel de la Fédération Adsaio

Abonn ^{ts} : Bretagne 10 fr.	ADMINISTRATION : 149, Rue de la Vierge	Secrétariat de Rédaction : Cité d'Antin
France. 15 -	BREST	BREST
Etranger 20 -		

Union sacrée pour la Bretagne

Pour manifester pratiquement son esprit de discipline et sa volonté d'union, l'Adsaio, dès sa fondation, s'affilia à l'Union Régionaliste Bretonne. A son exemple, il admet dans ses cadres des régionalistes et des fédéralistes animés d'un égal attachement à l'unité française; à son exemple, il s'efforce de réaliser l'union sacrée pour le relèvement de la patrie régionale.

Que cet effort ait réussi, les noms qui suivent l'attestent éloquentement.

Dans la liste des premiers adhérents à l'U. R. B. figuraient :

MM. A. Le Braz;

A. de Boisanger, fondateur de l'Office central agricole;

J.-P. Calloc'h, l'immortel poète de War an daoulin; le chanoine Cornou, directeur du Progrès;

Louis Coudurier, rédacteur en chef de la Dépêche de Brest;

Charles Daniélou, aujourd'hui ministre de la Santé publique;

Mgr. Duparc, évêque de Quimper et de Léon;

MM. Louis Hémon, député républicain du Finistère.

le comte de Guébriant, vice-président du Conseil général.

J. Le Louédec, député radical-socialiste du Finistère.

De même l'Adsaio, pour ne parler que de son Bureau Fédéral, se réjouit d'y voir collaborer cordialement :

- MM. P. Mocaër, démocrate, membre de la Chambre de Commerce de Brest, conseiller général, conseiller du Commerce extérieur;
 A. Bergot, vice-président du parti radical-socialiste à Brest, secrétaire du *Florilège*, officier d'Académie;
 Gourvès, démocrate, professeur au collège Saint-Louis de Brest;
 J. Pellé, membre du Comité républicain de Brest, chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Union Mutualiste du Finistère;
 l'abbé Madec, docteur en droit canonique, chevalier de la Légion d'honneur;
 Le Bian, ingénieur, croix de guerre;
 A. Ménez, ancien élève de l'École technique;
 Conan, pilote, chevalier du Mérite maritime.

— « Ou s'unir ou périr », on l'a dit, tel est le destin des Bretons. La longue et redoutable crise que nous traversons ne souligne que trop cruellement la nécessité de l'union. Impossible sur le terrain politique, elle peut se réaliser, comme en témoigne la liste qu'on vient de parcourir, pour la défense de nos intérêts communs.

Avec l'Union Régionaliste, l'Adsaio ouvre à tous les Bretons de bonne volonté son foyer fraternel.

Notre mécanisme administratif, nous ne cessons de le critiquer. Il n'est pas un Français qui ne gémisses ou ne s'irrite, suivant son humeur, des lenteurs, des faiblesses et des insuffisances de ce vieux rouage démodé.

L. LAZARUS.

BRETONS... ACHETEZ BRETON

“ HO TY ”

5 et 7, rue Jean Jaurès — BREST

est et doit rester

votre maison d'ameublement et literie

Au seuil d'une nouvelle campagne

Il ne s'agit pas, mais pas du tout, de ces campagnes électorales où candidats et partis — tels des gladiateurs dans l'arène — engagent des combats féroces pour la conquête du pouvoir.

Il s'agit de poursuivre pacifiquement l'œuvre d'éducation bretonne et d'organisation fédérale que nos militants ont conduite avec un élan et un dévouement superbes dans leurs quarante-sept réunions publiques de 1932.

Leurs succès d'hier, que toute la presse impartiale s'est plu à reconnaître, sont le gage certain de leurs progrès futurs.

Ce n'est d'ailleurs pas en inconnu que l'Adsaio va aborder la Cornouaille et pousser plus avant sa pointe dans le Haut-Léon. Il y a des amis très actifs qui se feront un devoir et une joie de lui faciliter sa tâche de pénétration. Leur zèle à tous enfantera de nouveaux bataillons régionalistes. Mais s'il offre au pays la nouveauté d'une fédération nombreuse et vraiment populaire, où travaillent fraternellement des Bretons venus de toutes les classes sociales, de toutes les professions, de tous les points de l'horizon politique, il doit se souvenir que le nombre à lui seul ne donne pas la puissance. Seules sont vraiment fortes les associations dont un même idéal généreux anime tous les membres.

Son idéal, l'Adsaio le traduisit en 1931, lorsqu'il inaugura sa vie publique, dans une Déclaration qui reçut, après mûr examen, l'approbation chaleureuse et unanime de son Conseil fédéral et de sa première Assemblée générale. C'est elle que nos écrivains et nos orateurs ne cessent d'exposer et de commenter devant le pays; c'est en elle que plus de 5.000 Bretons saluent la charte de leur émancipation. Elle est notre document d'unité.

Or, il n'en reste plus que de rares exemplaires dans les colonnes d'un journal. Nous avons pensé qu'au seuil d'une nouvelle campagne, au moment où, par des moyens accrus, l'Adsaio prépare de nouvelles conquêtes, il était utile et opportun de la rééditer. Nos premiers adhérents ne reliront pas sans émotion ni sans fierté ces pages où s'expriment leur vif amour de la patrie, le grand espoir de rénovation qui soutient

leur enthousiasme et les principes de justice sociale, d'union, de liberté qui gouvernent leur activité. Les nouveaux venus aimeront à posséder et à étudier cette profession de foi bretonne qui sert de lien spirituel aux membres de la Fédération.

Tous seront heureux de constater que l'Adso n'a pas laissé son programme en souffrance. Le triple effort d'éducation populaire, d'organisation professionnelle et d'action civique qu'il s'était imposé dès le premier jour, il l'a réalisé, semble-t-il, dans toute la mesure où le permettent les forces humaines et les trop brefs loisirs que laisse à ses militants l'accomplissement du devoir d'état.

La déclaration de l' " Adso "

LE RÉVEIL DE LA RACE

Sauf un petit nombre d'hommes de tête et de cœur, les Bretons courbés sous le niveau commun, se résignaient à l'humiliation de leur nom et peut-être à l'effacement même de leur pays.

Avec la guerre,

...il semble qu'un siècle et qu'un monde ont passé
Et que, séparé d'eux par un abîme immense,
Un nouvel homme en nous renaît et recommence...

Plus que tous autres, durant l'affreux conflit, les Bretons ont travaillé, lutté, souffert. Pour la France et pour son Droit, certes. Mais ce qui incarnait, à leurs yeux, la patrie, c'était avant tout leur terre natale et leur amour pour elle s'est accru de toutes les sueurs, de toutes les larmes, de tout le sang dont ils ont payé sa liberté.

Mêlés à tous les régiments de France, nos soldats se sont regardés au fond de l'âme; ils se sont découverts plus semblables entre eux qu'ils ne l'étaient aux autres Français; ils se sont reconnus plus intimement frères et se sont aimés jusqu'à la mort.

La grande épreuve, en les obligeant à se comparer, leur a imposé le sentiment de leur valeur, sinon de leur supériorité physique et morale. Elle a réveillé en eux un légitime orgueil de race. — « La Bretagne, s'écriait un jour M. Poincaré, la Bretagne peut être fière de ses enfants! » (1)

Et ces enfants, disons-nous, peuvent être fiers de leur mère. Ils le sont désormais. Ils exigent que son nom soit respecté. Ils commencent à vouloir qu'elle se relève.

(1) Discours de Lorient, 1919.

UN RÉGIME DE MORT

Relever son pays, c'est mettre en valeur les ressources de son sol et de son génie.

Les nôtres sont à l'abandon.

Depuis qu'un acte de force a décrété la mort légale de la Bretagne et de ses libertés, depuis 130 ans que nous subissons le régime de centralisation forgé par un despote, notre vie régionale a décliné. Morte la province, abolie sa représentation, affaiblie son activité! Fiers citoyens naguère, nos compatriotes ne sont plus qu'une poussière d'administrés à la discrétion d'un Pouvoir central omnipotent. L'esprit breton dépérit faute d'être alimenté par une éducation appropriée. Notre langue, honneur et symbole de la Race, est vouée à tous les mépris officiels. Notre histoire et notre littérature sont biffées des programmes d'enseignement. Nos écrivains, nos artistes végétaient dans l'obscurité s'ils n'obtenaient de Paris la consécration de leur talent...

La Bretagne travaille. Par son labeur industriel et tenace elle s'est placée à la tête de la production agricole et maritime de toute la France. Or, elle ne réussit pas à nourrir ses enfants: c'est par milliers, par centaines de milliers qu'ils doivent demander à l'exil un pain qu'ils ne trouvent plus chez eux. La terre bretonne se plaint; le commerce languit; l'industrie mérite à peine une mention. Les richesses incalculables de notre sous-sol restent inexploitées.

Qu'on ajoute à ce tableau les ravages croissants de la tuberculose et de l'alcoolisme, et l'on saura comment s'appauvrit un pays qui connut, aux temps de sa liberté, l'honneur d'être appelé « le Pérou de la France » et « le cœur commercial du monde ».

LA BRETAGNE VEUT VIVRE

Regardez: depuis que les lois de 1884 et de 1901 ont rendu à la plupart des Français la liberté de s'associer, les « organismes spontanés » dont parle Taine, germent chez nous dans tous les domaines, groupant par catégories les activités bretonnes.

Élan superbe et plein de promesses!

Par malheur, à cette force grandissante, aux centaines de syndicats et de sociétés diverses qui couvrent le sol breton, l'État ne permet pas de s'insérer dans la vie nationale. Perdu dans ses attributions universelles, il s'appuie sur une bureaucratie anonyme et irresponsable pour continuer à tout réglementer, tout dominer, tout étatiser, c'est-à-dire, hélas! à tout laisser en souffrance. Vieille machine empêtrée dans sa rouille, l'État s'avère impuissant à suivre le rythme de la vie moderne.

Libérer des entraves arbitraires les forces actives de la Région; restituer aux représentants de la province les moyens légaux d'assurer la vitalité de la Race, l'essor de sa culture intellectuelle et morale, la prospérité de ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles et maritimes; faire ainsi de la Bretagne un membre vivant et personnel de la Famille française: tel est le but que l'Adso s'est fixé.

C'EST SON DROIT

Que ce but soit licite, on ne peut le nier.

Il exprime un droit de nature: l'Etat est fait pour le peuple et non le peuple pour l'Etat. S'il existe une Bretagne et un peuple breton, ce pays et ce peuple doivent être mis en mesure de développer leurs valeurs originales au profit de la Région comme au profit de la France et de l'Humanité.

Des Bretons qui savent leur histoire peuvent-ils méconnaître qu'un traité, toujours valide en droit, garantit à leur province incorporée à la France la libre administration de ses affaires?

Est-il interdit à la Bretagne, si durement éprouvée par la guerre du Droit, de rappeler que l'un de ses plus nobles objectifs a été d'assurer aux minorités de race le respect de leur culture et de leurs libertés essentielles?

Plus une nation étend ses frontières et son autorité, plus il est rationnel, plus il paraît nécessaire que, suivant le conseil de Montesquieu, elle se décharge sur des « corps intermédiaires » du soin de gérer les intérêts particuliers des régions et des corporations.

La décentralisation régionaliste que nous prônons n'a cessé de passionner les esprits les plus clairvoyants et les plus divers depuis Thomas d'Aquin, « le philosophe du bon sens », jusqu'à Comte, Guizot, Proudhon, Le Play, Taine et plus près de nous, Barrès, Deschanel, Maurras, Paul Boncour, cent autres républicains ou royalistes qui rejoignent le même idéal par les considérations les plus différentes.

Cet idéal a trouvé sa formule concrète dans une proposition de loi qui a pour auteur M. Jean Hennessy, ancien ministre de l'Agriculture, et pour signataires un nombre imposant de députés de divers partis.

Faut-il le rappeler enfin? Le rapporteur officiel du projet Barthou-Poincaré sur les coalitions antinationales, après avoir constaté qu'un « fossé profond apparaît entre les aspirations régionalistes et les menées autonomistes », n'hésite pas à déclarer que les premières « sont parfaitement licites ».

LA SOLIDARITÉ BRETONNE

Sur ce vaste et solide terrain du régionalisme, l'Adsao convie à se grouper tous les Bretons de race ou de sentiment.

L'Adsao n'appartient à aucune confession.

Il n'est inféodé à aucun parti.

Il n'est ni « blanc », ni « rouge »; il ne va ni à droite, ni à gauche; il va droit devant lui, vers une Bretagne plus libre, plus fraternelle et plus prospère.

Chacun de ses membres garde donc entière sa liberté d'adhérer à la formation politique de son choix.

Mais, à l'écart des partis et des inévitables divisions qu'ils engendrent, il est un foyer où des frères de race peuvent se réunir; mais, en marge des intérêts communs à tous les Français, il y a un ensemble d'intérêts économiques et moraux dont la solution regarde avant tout les Bretons; mais, dans la France politiquement souveraine, il y a toute la Bretagne à restaurer. Tâche magnifique et captivante! Tâche irréalisable si les Bretons pratiquement respectueux des opinions, des croyances et des libertés légitimes, ne réussissent à se concerter pour l'entreprendre.

L'Adsao l'a crue possible et sa confiance n'a pas été déçue. Fondé au début du mois de novembre 1929, il a vu venir à lui, de toutes les conditions sociales et de tous les horizons de la pensée, des hommes, des jeunes qu'animent le même ardent amour de la patrie régionale et la même volonté de la servir. Si bien qu'à peine entré dans la vie publique, il rassemble, dans ses cadres, un bataillon de militants dont le dévouement éclairé garantit la fécondité de son action réalisatrice.

UN PROGRAMME DE VIE

Arrière les rêveurs!

Arrière ceux qui, pour sauver la Bretagne, comptent sur la guerre civile ou étrangère, sur l'organisation future des Etats-Unis d'Europe! Les Bretons se sauveront eux-mêmes et l'heure est venue d'agir.

C'est par une action légale, pratique et progressive que l'Adsao les appelle à régénérer la Province.

Il s'impose et leur demande un triple effort:

1° Un effort d'éducation populaire qui s'attache à inculquer aux masses, avec l'amour de la Bretagne et la notion de sa personnalité, la noble ambition de travailler à son relèvement.

2° Une action sociale, en vue de combattre les fléaux qui déciment la Race et d'aider à l'organisation des métiers bretons dans le cadre de la commune et dans le cadre de la région.

3° Une action civique et administrative pour défendre les intérêts bretons près des pouvoirs publics et dans les corps élus, pour conquérir les libertés régionales indispensables au progrès moral et matériel de la province.

LA GRANDE RÉFORME

Les Bretons sont un peuple majeur.

Et ils ne seront jamais mieux servis que par eux-mêmes.

Deux vérités de pur bon sens qui justifient la devise de l'Adsao: à la Région les affaires de la Région.

M. Jean Hennessy, nous l'avons dit, les a traduites dans sa proposition de loi du 29 avril 1915, « la plus complète » assure Charles Brun, de celles qui tendent à une organisation régionale de la France. Il demande pour chaque Région nouvelle et nous demandons pour la Bretagne indivisible:

a) Une Assemblée électorale, habilitée à « statuer sur toutes les affaires régionales »;

b) Une « Commission permanente », dotée de « pouvoirs d'exécution »;

c) Un budget « suffisant pour faire face aux multiples dépenses de la Région ».

Avec son auteur, l'Adsao est persuadé que cette proposition de loi « répond aux aspirations générales » et particulièrement à celles des hommes jeunes. Elle a d'ailleurs recueilli « les suffrages de nombreux électeurs appartenant à toutes les professions et à tous les partis politiques ».

L'Adsao demandera à tous les candidats bretons, sans distinction, de s'engager à la faire triompher au Parlement.

UN LEVIER, UN POINT D'APPUI

Mais tout programme est vain qui ne trouve à son service des agents d'exécution.

Depuis 30 ans, plusieurs Associations régionalistes travaillent avec un dévouement admirable, à régénérer la Bretagne. Si le succès n'a pas toujours répondu à leurs patriotiques ambitions, c'est qu'un point d'appui leur a manqué: l'adhésion des foules; et un levier: le concours actif des Chambres et Syndicats de la Région.

A peine organisé, l'Adsao est allé au peuple. Et le peuple a compris qu'une force nouvelle se levait pour sa défense. Il accourt à nos réunions. Les maires, les conseillers municipaux, les dirigeants des œuvres sociales de la commune nous font ordinairement l'honneur de les présider. Et les adhésions affluent. Si bien que, dès à présent, il nous est permis de l'affirmer avec certitude: les revendications bretonnes vont pouvoir s'appuyer sur la volonté souveraine de l'Opinion.

Mais pour les conduire au succès, l'effort, si puissant qu'il soit, d'une seule Association ne saurait suffire.

Aussi l'Adsao n'a-t-il pas commis la faute de s'isoler.

Partout, sur le chantier breton, les ouvriers besognent et du vieux sol de granit, surgissent peu à peu les matériaux de la Cité nouvelle...

Rassembler ces matériaux épars, persuader aux bâtisseurs que leurs intérêts sont solidaires et qu'ils ne doivent plus s'ignorer; respecter l'autonomie des sociétés particulières, mais renforcer l'effort limité de chacune par le nombre et l'élan fraternel de tous les adhérents de notre Fédération, telle est notre méthode.

Elle a déjà produit d'heureux résultats; elle relèvera le pays.

Le jour, en effet, où les membres de nos Conseils généraux, de nos Chambres d'Agriculture et de Commerce, les dirigeants des Unions syndicales et mutualistes, des Caisses de Crédit, des Associations ouvrières et patronales, des Sociétés littéraires, artistiques, touristiques et sportives, etc., seront gagnées à cette idée de la solidarité dans l'action, la Bretagne ayant véritablement les organes et les mœurs de la liberté, tiendra son avenir dans ses propres mains.

BRETONS ET FRANÇAIS

Or, ce magnifique travail de rapprochement et d'action régionale se poursuit sous nos yeux avec un élan que de récentes lois favorisent, que le succès encourage et que la crise économique ne peut qu'accélérer.

Il s'imposera, par ses services mêmes, à la Bienveillance du Pouvoir central qui n'aura plus qu'à consacrer l'évolution ainsi accomplie.

— Du Pouvoir français, objectent les extrémistes, vous n'obtiendrez rien que par la force.

— Pardon! Il y a une expérience que nul Mouvement breton n'a encore tentée. Jamais, depuis la Révolution, la voix de la Bretagne n'a retenti avec toute sa puissance. L'ambition de l'Adsao est de la

faire entendre et son action sera sans doute d'autant plus décisive que, loin de combattre la République et l'unité nationale, elle s'inspirera toujours d'un esprit de sincère attachement à la France et de loyale collaboration avec son gouvernement.

Bretons en France et Français devant l'étranger: tels nous sommes à l'Adsao.

Français, nous revendiquons dans les Conseils de la nation l'influence qui revient à notre nombre et à nos sacrifices. Nous repoussons l'autonomie politique comme une chimère ennemie de la paix sociale et condamnée, depuis quatre siècles, par la tradition bretonne.

Bretons, nous sommes persuadés que, pour s'épanouir, il suffit que la Bretagne obtienne la direction de sa vie morale et de sa vie économique.

AVEC CONFIANCE, VERS L'AVENIR

Chers compatriotes, voilà l'Adsao: une Fédération populaire pour le développement du progrès breton dans tous les domaines.

Maintenant que vous le connaissez, lui refuserez-vous votre sympathie, votre adhésion, votre concours actif?

Il compte sur vous.

Vous viendrez donc à lui.

Loin des luttes des partis, en dehors des formations qui nous cloisonnent, nous séparant et parfois nous dressent les uns contre les autres, il n'est qu'un terrain assez solide, assez large pour réunir dans une collaboration fraternelle tous les fils de notre Race.

L'Adsao vous l'offre. Si, comme il s'en flatte, ses principes d'union et de liberté, son programme large, pratique et progressif reflètent les idées et les vœux de l'immense majorité des Bretons, pourquoi, fort de votre concours, de son courage et de ses moyens d'action, n'oserait-il espérer qu'un ordre nouveau commence pour la « vieille Patrie »?

L'ADSAO.

DES CITOYENS ? — NON PAS : DES SUJETS !

Faute de temps et de prévoyance, nous avons laissé au milieu de nous tous les instruments du despotisme.

Une société sans institutions autonomes ne peut être que la propriété de son gouvernement.

En vain on lui écrira quelque part ses droits. Elle ne saura les exercer ni ne pourra les concevoir. ROYER-COLLARD.

Librairie LE JAN

27, Rue de Siam — BREST

Tous les livres français et bretons
Fournitures pour Ecoles et Bureaux

ELÉGIE

sur la mort de Charles Le Goffic.

La Bretagne aujourd'hui pleure son grand poète,
un frère de Le Braz, un frère de Brizeux — ...
Hier encore on lui faisait fête,
et maintenant il dort du sommeil des aieux.
Le Goffic! Ah! quel nom fut jamais plus celtique,
plus fils de notre sol, plus enfant du terroir? —
Il nous venait du monde antique,
flambant des feux de forge et des pourpres du soir.

« Ar Goffic »; forgeron! Oui, forgeron des âmes,
forgeron des esprits trempés dans la douleur.
Ses émois vous troublaient, ô femmes,
Et vous rêviez de lui sous la tonnelle en fleurs...
N'a-t-il pas dit le vent et la mer en folie,
l'été riche et pâmé dans l'or chaud des ajoncs,
le « Treizain de sa nostalgie »
quand la mort d'une enfant le courba comme un jonc?

Il a tout célébré de sa voix émouvante: —
les noces, les pardons, les clochers, les taillis,
Et, de nos rois à leurs servantes,
tous les gens de « chez nous », de notre bon pays...
Qui dira désormais le péan de la Race?
la geste du grand peuple aux blonds cheveux de lin?
Qui désormais suivra la trace
de celui qui nous laisse ainsi qu'un orphelin?

La Nuit descend sur nous, ô Bretons de Bretagne...
Prenez garde qu'un jour, hélas! nous n'ayons plus,
plus de bardes dans nos campagnes,
plus de nains fabuleux dansant sur les talus...
« Aux fils des anciens Francks, la Bretagne est rouverte »
clamait déjà Brizeux aux anciens de l'Armor —
Avec lui, nous criions: Alerte!
Veillons sur notre foi, — s'il en est temps encor...

Veillons sur nos atours, parures de nos filles...
Entrent-elles soudain sous quelque toit heureux?
C'est un vrai bouquet de myrtilles
tant leur corps printanier est sveltes et capiteux...
Veillons sur le passé de la vieille Celtie
que meurtrit chaque jour l'orgueil gréco-latin:
La Bretagne est notre Patrie!
Veillons sur sa grandeur! Veillons sur son destin!

Amis, notre poète était de ces grands bardes
qui consolent de vivre et font que l'aube naît...
Sonneurs, décrochez vos bombardes
et répandez le deuil partout sur nos genêts.
Il est mort. Le Goffic, le barde au pur génie,
le barde de l'amour, le barde de l'Armor —
Mais, ô fierté, joie infinie —
par son œuvre splendide, il a vaincu la mort!

Auguste BERGOT.

UN DE CHEZ NOUS

Jean-Corentin CARRÉ L'Enfant-Soldat

*La municipalité du Faouët vient d'apposer
une plaque commémorative sur la maison
natale de J.-C. Carré. (Les journaux.)*

Maudissons la guerre: elle est horrible; mais le soldat est sublime; exaltons son courage. Notre génération, appelée à redresser un monde qui croule, a besoin de grands exemples.

Jean-Corentin Carré naquit au Faouët, le 29 janvier 1900, d'humbles journaliers: il avait donc quatorze ans quand la guerre éclata; il en avait quinze quand il résolut de s'engager. Mais comment réussir? A la mairie du Faouët, il essaie de se faire donner l'état civil de son frère. Il échoue. Une idée: l'autorité militaire ne peut réclamer des pièces d'identité aux réfugiés! Jean-Corentin se présente. Il déclare se nommer Auguste Duthay et être né dans les Ardennes. Et le voilà engagé. Pour tranquilliser ses parents, il les avertit de son départ pour l'Amérique du Sud...

« Je ne me suis pas engagé pour faire parler de moi, lisons-nous dans son testament, ni pour qu'on dise: « Celui-là est un brave. » Je préfère rester inconnu. Je ne recherche que ma satisfaction personnelle du devoir accompli. J'ai appris que la patrie représentait non seulement la terre où je suis né, mais qu'elle représentait encore les traditions et l'honneur d'une race à faire respecter. »

Jean-Corentin est allé au combat parce qu'il voulait faire respecter les traditions et l'honneur de sa race.

Chapeau bas devant cet enfant!

Son colonel devait dire de lui: « Ce petit Breton trapu, vigoureux et intelligent est très froid et très énergique. Il possède une force de volonté et une force de résistance peu communes. Il n'a pas agi par coup de tête, c'est un cerveau pondéré, réfléchi et bien équilibré. »

Sa carrière sera brève, hélas!

Versé au 410^e régiment d'infanterie, il suit le peloton des élèves caporaux. Il a quinze ans et neuf mois quand il voit le feu. Il passe le glacial hiver dans les boues de Somme-Tourbes. Caporal le 23 janvier 1916, il se jette, en mai, dans l'enfer de Verdun. Le 11 juin, il est blessé aux deux jambes et refuse de se laisser évacuer; le 19, il est nommé sergent. En permission, le 10 avril, il se retire à Querrien pour ne pas être reconnu par les gendarmes du Faouët.

Le 24 novembre 1916, son corps d'armée le cite en ces termes :

« Patrouilleur émérite. Volontaire pour toutes missions dangereuses. S'est offert pour aller avec son officier poursuivre l'ennemi après une attaque sur nos tranchées. S'est élancé avec un de ses grenadiers sur un Allemand et l'a ramené dans nos lignes. Avait déjà ouvert à la cisaille une brèche dans les fils de fer ennemis, les jours précédents. »

Vers la même date, obéissant à une personne qu'il vénère entre toutes, il révèle son véritable nom à son colonel qui le nomme adjudant. Mais règlement, règlement! Lorsqu'au mois de février suivant, l'adjudant André Duthay redeviendra Jean-Gorentin Carré, il perdra tous ses grades... pour les recouvrer tous en l'espace d'un mois.

Cette fois, il passera sa permission au Faouët.

Le 24 juin, seconde citation bien au nom de Carré :

« Sous-officier d'une admirable bravoure. S'est engagé à 15 ans, sous un nom d'emprunt, pour aller plus tôt au feu. Toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses, qu'il exécute avec un sang-froid et un courage remarquables. A donné, lors des attaques d'avril 1917 et du 16 juin 1917, de nouvelles preuves de sa vaillance. »

Peu de temps après, il devait quitter l'infanterie pour l'aviation, estimant qu'il ne pouvait encourir la responsabilité d'un chef de section.

Un jour, à Souilly, il engage le combat contre trois avions allemands. Le sien prend feu et l'entraîne « dans une mort glorieuse », dira la troisième citation qui couronne son héroïque et rapide carrière.

Le Conseil général du Morbihan a voulu que le récit de sa vie soit répandu dans toutes les écoles du département.

Il méritait de l'être dans toute la Bretagne.

L. SIMON.

...Jamais vous ne leur ferez admettre (aux Alsaciens) notre vieille machine. Jamais ils ne pourront comprendre — et c'est à l'éloge de leur intelligence — la centralisation imbécile que nous supportons encore par routine.

L. LAZARUS.

Bretons! Abonnez-vous à l'Adsao

Comdamné par lui-même

Un beau jour, sans rime ni raison, *Breiz Atao* s'avise de calomnier l'Adsao. Notre secrétaire général, chargé des relations avec la presse, lui envoie une lettre aussi ferme que courtoise et spirituelle. *Breiz Atao* ne l'insère pas; il refusait donc de réparer sa calomnie.

J'ai considéré que de tels procédés sont inadmissibles entre militants bretons et j'ai servi quelques rudes vérités au parti autonomiste.

✱

Il a vu rouge et riposté par un article si violent, si décousu, si grotesque, qu'on le dirait écrit par un étudiant en ribote.

Je critiquais les méthodes de *Breiz Atao*. Lui, il s'attaque à nos personnes.

✱

Il en veut surtout à l'abbé Madec. Il le compare « aux négriers, sur la Côte d'Ivoire, trafiquant la viande humaine ». Pourquoi *négrier*, pourquoi *trafiquant la viande humaine*? Parce que l'abbé ne crie pas sur tous les toits que « les Bretons sont des esclaves ».

✱

Apprenez que notre secrétaire « est à la solde d'un gouvernement de pourris »; que son discours est « brumeux, ampoulé, emphatique, ronflant »; qu'il y « parle de la pluie et du beau temps » et que — crime inexpiable! — il appelle ses auditeurs bretons « mes chers compatriotes » et même « mes chers amis ».

Voilà du travail pour *Gwenn ha Du*.

✱

Breiz Atao, — car l'article est signé *Breiz Atao* — compare encore M. Madec « à Robespierre, à Danton, à Briand dont il suit l'exemple »... — De loin, pourtant, on veut bien le reconnaître.

✱

On ajoute qu'il a « passé par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique ».

Et sans doute par quelques autres encore! Seulement tous ceux qui le connaissent savent parfaitement qu'il est toujours resté fidèle aux enseignements de l'Ecole catholique sociale et qu'il n'a jamais donné son nom ni un centime de cotisation à quelque parti que ce soit.

Mais *Breiz Atao* n'a pas besoin de savoir; il lui suffit de crier fort pour se persuader qu'il a « du coffre », comme il dit.

✱

Breiz Atao lit notre revue. Il y a lu vingt fois que notre Fédération comprend de *simples adhérents* dont la cotisation est facultative et des *membres actifs* qui versent 5 francs par an et s'abonnent à la revue.

Après quoi il écrira sans sourcilier: « A l'Adsao, toutes les adhésions sont gratuites. »

✱

Il assure, avec sa modestie habituelle, qu'à ce compte — un faux compte — il aurait, lui, *Breiz Atao*, groupé non pas 5 mille, mais 500 mille adhérents... Peut-être bien. Ce qui est sûr, c'est qu'au cours de cinquante réunions publiques dans le Léon, nous n'avons pas eu le bonheur de rencontrer un seul contradicteur autonomiste.

Le parti manquerait-il de « coffre » par ici?

✱

Breiz Atao ment encore lorsqu'il nous accuse de lui avoir « volé » — oui, volé, s'il vous plaît — son programme économique. Pauvre diable! Il nous oblige à lui rappeler que c'est lui qui a pillé l'Union Régionaliste. J'ai lu les vingt-cinq brochures où l'Union a consigné les travaux de ses Congrès. Et j'affirme et je suis prêt à prouver que toutes les revendications économiques qu'il se targue d'avoir inventées — comme si les besoins d'un peuple pouvaient s'inventer! — toutes se trouvent exposées, développées, justifiées dans la riche collection de ces bulletins par les Choieau, les Quilgars, les Morvran-Goblet, les de l'Estourbeillon, les Mocaër...

Quand l'Union les soutenait, ces revendications, *Breiz Atao* n'était pas encore né.

Il n'y a ajouté que ses outrances et ses utopies.

✱

La preuve décisive que le programme économique de l'*Adsaio* ne doit absolument rien à *Breiz-Atao*, la voici: qu'on veuille bien parcourir la brochure de Brug-Arê qui le développe. L'auteur cite les sources où il s'est documenté: journaux de la région, revues, livres, comptes rendus d'assemblées professionnelles. Pas une fois il n'a eu besoin de recourir à un écrit quelconque de *Breiz-Atao*.

— Parbleu, ripostera celui-ci: tous les écrivains, économistes et professionnels, de Bretagne et de Navarre, ont fait comme l'*Adsaio*; ils ont « volé » le programme économique de *Breiz Atao*.

✱

De ce programme emprunté à l'Union Régionaliste en tout ce qu'il a de raisonnable — et cet emprunt n'a rien qui doive scandaliser puisque *Breiz Atao* a commencé (comme il finira) par être lui-même régionaliste — qu'a-t-il fait? Ce n'est pas moi, c'est un de ses collaborateurs qui va nous renseigner (voir *Breiz Atao* 15 janvier). Il demande: « Qu'est-ce que nous foutons, nous (les autonomistes)? » Et il répond avec une brutale franchise: « Rien. Que de la politique. »

✱

Et quelle pitié de politique, on se le rappelle. Deux fois, elle eut l'outrecuidance d'affronter le corps électoral... Elle mourut du mépris que lui témoigna le peuple breton.

✱

Breiz Atao est le matamore de l'action bretonne. Entendez-le qui crie, à chaque nouvel échec: « Je suis une force! » Fort, chevaleresque et superbe, il impose sa protection aux faibles comme nous.

Il écrit en toutes lettres: « L'*Adsaio* est un mouton; il marche à l'abri de *Breiz Atao* qui lui sert de bouclier. »

Oui, nous le proclamons, seigneur:

Ton nom sert de rempart à toute la Bretagne... et tu serais vraiment fort si tu pouvais indiquer aux moutons de l'*Adsaio* comment ils pourraient bien se servir de ton bouclier...

✱

Ce fort emploie toutes les armes des faibles: il calomnie l'*Adsaio*, il injurie ses militants, il insulte 5.000 Bretons. C'est lui qui, parlant de nos 5.000 adhérents, ose écrire qu'ils « signent sans comprendre et sans savoir tous les papiers qu'on leur présente ».

Quand la Direction d'un parti s'abaisse à signer de telles injures après tous les mensonges, toutes les platitudes, toutes les contradictions, toutes les puérilités que nous avons dû relever, est-ce qu'elle mérite d'être prise au sérieux?

✱

Laissons à leurs jeux mégalomanes ces gosses mal embouchés.

Ils ont écœuré les plus décidés de leurs partisans, qui les ont quittés pour dresser hommes contre hommes et partis contre partis; ils ont écœuré plusieurs parmi leurs propres chefs. Comme le roi Philippe au soir de Crécy, n'a-t-on pas vu Mordrel et Debeauvais s'éloigner de leurs troupes et venir frapper à la porte de l'*Adsaio* en criant: Ouvrez. « Vous avez la véritable formule d'action bretonne. »

Cette démarche du plus intelligent et du plus courageux des dirigeants de *Breiz Atao* n'est-elle pas la plus écorasante condamnation de *Breiz Atao*, en même temps qu'une éclatante justification de notre Mouvement?

HADER.

An adsao hag ar ar c'hamprou-labour deliou seac'h e pleg ar c'hleuziou

Gwelet oc'h eus, pa yud avelou an diskar-amzer, an deliou diframmet eus ar gwec'o c'hournijal amân a-hont da c'hortoz mont da vreina e pleg eur c'hleuz bennak.

Skeudenn re wirion ar rekedou a nij hep paouez eus spe-rejou ar Fransizien. N'eo ket ganet an den a ve gwest d'ober re lavaran ket diouz o c'hoant, met diouz o gwir.

Eur skouer, mar kirit:

Emân deuet ar pred da henvel darn eus kannadet Kamprou al Labour-douar.

Tud a benn hag a galon ma zo, Bretoned hag a gloz o disklériadur dre ar c'homzou-mân: « Evit Breiz hag al labour-

douar! », an aotronez P. Kerneis, J. Perrot, M. Thomas, F. Ti-nevez a deu, evit an eil gweach, da c'houlenn moueziou ar gouerien. O c'haout a rint hep mar ebet. Graet o deus evit ar vicher hag ober a rint warc'hoas kement a c'hell tud ampart ha kalonek. Nebeut a dra, siouaz! Rak m'o deus karg, galloud a vank d'ezo.

Da betra, evit gwir, e tenn o brasa galloud, ervez al lezenn a grouas Kamprou al Labour-Douar? Da studia ezommou ha da gas warzu Paris hetou ar vicher. Ne lavaran ket e ve didal-vez ar poellad-se. Pell ac'hano. Anzañ 'ran amañ ar pezh o deus prezegeerien an Adsao displeget ken alies: ret eo difenn, ret eo eta anaout gwirioù, ezommou, diouer, dienez ar gounideien. Met, en han 'Douc, bezomp war evez. Ped ha ped all o deus maget huntreou diboell a-zivout ar C'hamprou-labour, ha n'o deus betek-vremañ kutuilhet nemet deliou seac'h, peurliesia! Evithi da veza diglok, an daolenn c'hlaç'harus a zo displeget e kement kazeten a zo a ziskouez anat pejer ber, pegen reuzeudik eo bet, dirak ar barrad a bouez warnomp, levezon ar C'hamprou-ze.

Setu hag en diskouezo splannoc'h c'hoas, marteze.

'PE LEAC'H EMAN HERKUL?

Bez' e zeus, e Bro-C'hall, eur Gambr dre zepartamant, — a ra: 89. Peb hini a zalc'h diou vodadeg (sessions) er bloaz. Ped goulenn, ped « vœu » e tougont dre vodad? Lakomp dek hepken (hini Bro-Dreger, er miz tremenet, a zammaz 24!), ha greomp ar gont:

$$10 \times 89 = 890 \text{ mennad.}$$

$$890 \times 2 = 1.780 \text{ mennad.}$$

Evelse, tost da 2.000 goulenn a gerz, bep bloaz, eus pevar c'horn ar Frâns, etrezek Paris, war gein ministr al Labour-douar... Piou eo ar ramz, an Herkul, an hanter-doue galloudek aalc'h evit kas da benn kement-all a c'hoantou? Koueza reont, evel an deliou seac'h e goudor ar c'hleuzioù, koueza reont e paner zoun ar ministr ha ne vije ket diaes niveri an hadennou o deus gallet diwana war ar bern teil a reont!

Ac'hanta, paotred! Eur gentel a briz, d'am zonz, a zired eus an diskleriadur-man. Unan ha diou marteze.

Goulenn ma vezo kresket galloud ar C'hamprou-Labour en departamant? Ne dalv ket ar boan: hon reked a zafe d'an

islounk evel e vreudeur. A-hent-all, n'eo ket da gredi e teufe buhan Kambr ar Finistère hag he c'hoarzed da zastum arc'hant aalc'h evit skora ar vicher. Ouspenn-ze, mar plij gant Douc, ar mogerioù-paper a zo bet savet evit diskolpa Bro-Vreiz a vezo roget eun deiz da zont...

Lézomp eta lezenn ar C'hamprou hag ar C'hamprou o unan er stad m'emañt ha savomp uhelloc'h hon daoulagad, Bre-toned.

GANT STROLLAD AR VICHÉRIOU

Da genta (betek gwelloc'h) poaniomp da greski nerz ar Strollad (Commission) a zo nevez-krouet, e Roazon hag evit Breiz a-bez, gant kannaded al Labour-douar hag ar C'henc'herz. Da betra e tenn he mennad? Krouet e deus eur merk, eun arouez, — arouez Breiz — hag a roio kred e peb leac'h da varc'hadurez ar vro, re alies dibriziet er marc'hajou abalamour ma n'he c'hinniger ket atao ervez an doare. Dibab, dilenn a ra c'hoas, ar Strollad-se, ar re zifreüsa etouez ezommou peb micher hag o difenn a ra gant nerz an holl micherioù o deus roet kred ha karg dezhan.

DRE NERZ AL LEZENN

D'an eil, o veza ma ne c'hall ivez Strollad ar micherioù nemed pedi hag aspedi ar C'houarnamant a zo peb galloud etre e zaouarn, piou na vel, piou na oar ez eus eur gammed all da ober evit tizout ar pal, da lavaret eo evit pourvei a zoare da ezommou al labour-douar ha kement micher a zo e Breiz: ret eo. mall eo rei gwir, rei galloud d'ar Vretoned nann evit studia, nann evit breutaat hepken war gement a zere outho, — me lavar: gwir ha galloud da zivizout, gwir ha galloud da gas da benn o mennadou.

Hag e kouezomp adarre war grenn-lavar an Adsao: d'ar C'houarnamant afferioù boutin ar Frâns; d'ar Vretoned afferioù Breiz. Biken Breiz ne gavo ampartoc'h mecelien eget ar Vretoned; biken kennebeut emgleo na strollad diazezet war an youl vat n'hellou kaout kement a levezon hag eur Gambr harpet war nerz eul lezenn, barrek da zougenn reolennoù evit an holl ha da c'houlenn doujans digant peb unan.

Aze 'mân an dalc'h, ennevez eo pal bras, mennad meur an Adsao! Al Leoniz a vilierou o deus graet dezhan ar guella digemer.

Pa vo sevenet, Breiz a zougo en he dourn benveg he frankiz hag he finvidigez.

P. MANAC'H.

L'idée est en marche

Nous voulons l'organisation *professionnelle et administrative* de la Bretagne.

Nous la voulons parce qu'elle permettra aux Bretons de faire leurs affaires eux-mêmes et, par conséquent, de se bien servir.

N'est-ce là qu'un beau rêve? Il y a des gens qui le disaient hier. — Vous ne demandez rien moins, objectaient-ils, que la réforme de l'Etat. Gros problème!

— Gros problème tant qu'on voudra! N'empêche qu'il est posé. N'est-ce pas le 10 janvier dernier que M. Groussau, député du Nord, déclarait à la Chambre: nos lois sont mal faites. La Constitution de 1875 est démodée. L'opinion publique, *unanime*, exige que nous l'adaptions à la vie moderne. Les anciens combattants, en particulier, veulent un pouvoir fort, et ils ajoutent — ce que n'a pas ajouté M. Groussau, ce que d'autres se chargeront de redire: *décentralisé*.

**

Or, ce discours faisait suite à la grande promesse de M. Paul-Boncour. Le 8 janvier, à ses compatriotes de Saint-Aignan, il annonçait sa volonté de réaliser un projet de sa trentième année.

Sitôt guérie la crise financière, il s'efforcera de guérir l'Etat lui-même, c'est-à-dire de frapper le mal dans sa cause profonde. On la connaît: l'Etat est vieux. Il date de Napoléon. Il a 130 ans. Il demande à être rajeuni, revigoré. Le moyen? C'est de le débarrasser des fardeaux qui l'écrasent, de lui assurer le concours des forces jeunes de la nation.

Aujourd'hui, les groupements professionnels ne s'engrènent pas dans son mécanisme. Faibles, ils ressemblent à des rouages qui tournent à vide; puissants, ils ont la prétention de mener à leur gré le train de la vie sociale. D'où: impuis-

sance d'un côté, anarchie de l'autre. M. Paul-Boncour se propose de mettre les rouages professionnels à leur place dans la machine nationale en leur restituant la fonction effective, le rôle efficace qui leur revient.

Son plan, il ne l'a pas retracé; mais on sait quel il est: des associations locales, fédérées par Région et représentées dans les conseils du gouvernement. Les *partis* ont leur organe: la Chambre et le Sénat politiques. Les *intérêts* en sont privés. Ils l'auront... Si du moins l'on prête vie au ministère Boncour.

Tomberait-il demain qu'il aurait le mérite, immense à nos yeux, d'avoir saisi le pays d'une revendication que l'*Adsa* pour sa part, et depuis sa fondation, soutient de toutes ses forces.

D'ailleurs, M. Groussau l'a rappelé: « Les questions non résolues ne disparaissent pas; elles sont, suivant l'expression d'un homme d'Etat célèbre, sans pitié pour le repos des peuples. »

HADER.

Les Régionalistes au travail pour le Progrès Breton

POUR NOS CIDRIERS.

Un Comité pomologique de Bretagne a été constitué sur l'initiative de M. Bahon-Rault, régionaliste; il a pour but de développer le commerce de la pomme et du cidre breton.

POUR NOS PÊCHEURS.

♦ Au Congrès professionnel de la marine bretonne, tenu récemment à Quimper, le Conseil Fédéral de l'Adsa était représenté par MM. Mocaër et Conan. Ce fut un laborieux congrès d'étude où pêcheurs, goémonniers, caboteurs, usiniers, mareyeurs établirent la charte de leurs revendications; ce fut aussi un congrès d'action puisqu'il jeta les fondements du Conseil breton de la pêche dont l'Adsa préconisait la création.

Ce Conseil a déjà manifesté son activité par la création d'un Syndicat de Goémonniers.

♦ Trente mille familles de pêcheurs bretons sont dans la misère. Pour l'en tirer, un moyen existe préconisé par le Conseil breton et l'application s'en impose d'urgence: c'est l'aménagement frigorifique de la côte bretonne, qui permettrait à nos pêcheurs de livrer du poisson

frais à toutes les régions de Bretagne et de France. Le gouvernement, qui prend notre argent, refusera-t-il les crédits nécessaires?

POUR NOS EXPORTATEURS.

◆ M. P. Mocaër, mandaté par la Chambre de Commerce de Brest, s'est rendu à Paris pour faciliter l'exportation de nos produits agricoles, notamment des choux-fleurs et des fraises. Il y a été rejoint par notre ami M. D.-J. Corre. Après s'être entretenus avec M. H. de Guébriant et les deux députés de la région intéressée, ils ont remis au ministre de l'Agriculture une note complète exposant les revendications de nos exportateurs et les moyens de leur donner satisfaction.

A la suite de cette intervention, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait demander au gouvernement britannique: 1° de reporter du 14 mars au 15 mai la période pendant laquelle les choux-fleurs peuvent être importés en Angleterre sans garanties spéciales; 2° d'appliquer, pour les tarifs qui frappent les fraises, entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, une taxe dégressive en rapport avec la valeur décroissante de la marchandise au cours de la saison.

◆ La marque Bretagne poursuit ses conquêtes. Elle s'appliquait, au début de janvier, aux choux-fleurs de Saint-Malo et de Saint-Pol. Nos attachés commerciaux à Londres, Berlin, Cologne, Francfort, etc., la suivent avec le plus vif intérêt. Ils ont transmis aux groupements d'importateurs anglais et allemands des tracts qui la recommandent. Grâce à cette publicité, et à l'incontestable supériorité des produits que couvre la marque Bretagne, les acheteurs prendront vite l'habitude de lui donner leur préférence. Avis aux expéditeurs.

POUR NOS COMMERÇANTS.

L'aéroport de Saint-Jacques de la Lande est en voie d'achèvement. A quelques kilomètres de Rennes, les travaux se poursuivent pour aménager le futur terrain d'atterrissage auquel on a donné le nom de l'aviateur breton Jean-Marie Le Briz. L'aéroport mesure 100 hectares. Il coûtera 2.700.000 francs. Il est dû à l'initiative de la Chambre de Commerce de Rennes et avant tout de son président, M. Bahon-Rault, qui est un fervent et actif régionaliste.

Les premiers à utiliser cet aéroport seront, certainement, des touristes qui viendront visiter la province bretonne. De cette constatation découle la nécessité d'organiser en Bretagne un plan régional d'aéronautique. Notre VI^e Groupement Economique y travaille. Réalisé, il provoquera chez nous un renouveau d'activité et de prospérité.

POUR NOS ELEVEURS.

Après une brève éclipse, La Bretagne Hippique va reparaitre incensamment dans un cadre élargi et mieux adapté aux besoins de tous. L'Adsaio est le premier à se réjouir avec tous ceux qui s'intéressent à l'élevage hippique, et en particulier au cheval breton, de voir revivre l'organe du Syndicat des éleveurs du cheval breton et de la Fédération des sociétés hippiques bretonnes.

PAR LE LÉON

Convocations

Les prochaines réunions de l'Adsaio auront lieu :
Le 22 janvier, à Landunvez.
Le 29 janvier, à Bohars.
Le 2 février, à Cléder (à 14 heures).
Le 2 février, à Saint-Pol-de-Léon (à 2 heures).
Le 9 février, à Landivisiau.
Prière de consulter les journaux.

PLOUIDER

Réplique à un "concentré"

Au cours de la réunion de Plouider qui groupa 500 auditeurs et fut présidée par M. le maire de la commune, un contradicteur, M. Le Borgne, de Lesneven, déclencha une tempête de protestations en exprimant le souhait « que la Bretagne et sa langue disparaissent, afin qu'il n'y ait plus en France que des Français ».

Tour à tour, MM. Madoe et Pellé donnèrent une voix à l'indignation unanime de l'auditoire.

— Il est regrettable, dirent-ils, que le contradicteur soit venu trop tard dans un monde trop vieux. S'il l'eût consulté, le Créateur eût fait un monde uni comme un marbre de billard et des hommes en tous points semblables comme des têtes de clous fabriqués en série. Si seulement il avait vécu à l'époque secondaire, il y a quelques milliers d'années, peut-être aurait-il empêché le Massif armoricain, celui qui nous porte encore aujourd'hui, de s'élever au-dessus de la mer, pendant que le reste de la France — Cévennes et Vosges exceptés — restait noyé sous les eaux. Si M. Le Borgne se rappelait les notions élémentaires de la géographie, il saurait encore que la mer qui cerne notre presqu'île et le Gulf-Stream qui la frôle de ses chauds courants, lui font un climat différent des autres climats français; il saurait que ce sol et ce climat particuliers commandent le travail et la production bretonne; du moins sait-il qu'on serait fou de cultiver chez nous des dattes, des bananes ou des noix de coco, alors que la fraise, la pomme et le chou-fleur par exemple s'y plaisent à souhait.

Dans ce pays à part, ce n'est pas notre faute si nous formons une race à part, la race des Bretons. C'est l'histoire qui l'a voulu et les gouvernements, depuis quinze siècles, ont respecté son œuvre. La Révolution elle-même a taillé nos cinq départements dans la seule matière bretonne. Et quand, demain, nous réorganiserons la Bretagne, nous n'essaierons pas d'entrer en lutte avec la Providence et l'Histoire,

nous aurons la sagesse élémentaire de respecter les frontières qu'elles ont données à notre patrie.

Comme nous saurons respecter la volonté de nos compatriotes. Ils sont fiers de leur race et ils peuvent l'être, car elle est grande. Nul peuple, dans le passé, n'a tant souffert, tant lutté, tant versé de sang pour défendre ses libertés. L'unanimité qui se manifeste ici contre le rêve utopique du contradicteur, elle éclate dans la Bretagne entière et dans les colonies bretonnes disséminées dans le monde.

Dans la guerre, mêlés à tous les régiments de France, les Bretons se recherchaient, se retrouvaient et s'aimaient. Pourquoi nos frères exilés ont-ils formé 70 sociétés bretonnes, si ce n'est pour obéir au sentiment instinctif qui attache les hommes à leurs frères de race et au pays qui porta leur berceau?

La survivance de notre langue nationale vous offusque et vous en souhaitez la disparition? Les siècles l'ont respectée, elle aussi, et l'effort des gouvernements pour la tuer est aussi vain que criminel. Elle est la voix sonore de notre race. Plus vieille et donc plus vénérable que le français; plus énergique et, quand elle le veut, aussi douce, elle a ses chefs-d'œuvre qui font l'admiration des esprits cultivés. Nous avons le droit naturel, incontestable de la parler, de l'enseigner et tant que ce droit ne sera pas garanti par la loi française comme il l'est par les traités internationaux d'après guerre, les revendications de la Bretagne ne s'éteindront pas.

Nul n'empêchera que nous ne soyons trois millions et demi d'êtres humains du même sang et de même race sur le coin de terre armoricaine que nos ancêtres ont occupé, labouré, défendu, qui fut à eux et qui est à nous leurs fils et légitimes héritiers.

Au reste, si le contradicteur a voulu simplement dire que les temps sont venus d'abaisser les barrières qui séparent les peuples et d'associer les nations tout en respectant l'organisation des patries indépendantes, l'Adsaio est pleinement d'accord avec lui. Il ratifie la signature que nos ancêtres, il y a 400 ans, mirent au bas du traité qui unissait la libre Bretagne à la France. Il approuve, il bénit la France de préparer le rapprochement fraternel des peuples. Bretons par droit de naissance et par devoir de solidarité, Bretons d'abord dans le temps et dans l'espace, nous ne sommes pas des nationalistes hérissés contre tout ce qui vit au delà de leurs frontières. Si nous tenons à cultiver en nous les qualités particulières de notre race, ce n'est pas pour satisfaire je ne sais quel orgueil égoïste ou quelque esprit de domination, — c'est pour mieux servir nos compatriotes avant tous autres, nos concitoyens français ensuite, et, s'il se peut, l'humanité...

La réplique de nos orateurs suscita un véritable enthousiasme dans le vaste auditoire et les adhésions à l'Adsaio affluèrent aux mains de nos propagandistes.

Faites vos achats chez nos annonceurs

Car ils nous aident à vivre

TREFLEZ

L' " Adsaio " et la Presse

Pendant plus d'une heure, dans un breton qui porte chaque pensée et chaque nuance de la pensée au plus profond des intelligences, M. Madec a dit ce qu'est et ce que veut l'Adsaio; 200 hommes, pressés dans une salle d'école, l'ont écouté, avec une attention passionnée. Le discours fini, une voix s'élève: « Je souscris entièrement, déclare M. l'abbé Pouliquen, recteur de la paroisse, à toutes les idées que l'orateur a développées avec son magnifique talent. »

Approbation précieuse, venant d'un écrivain dont la compétence en matière agricole, la langue forte, pittoresque, colorée sont particulièrement appréciées par les paysans du Finistère.

— L'Adsaio, observe un assistant, tient deux à trois réunions par dimanche. Il y groupe des centaines d'auditeurs. Nous savons désormais que son programme et son action intéressent au plus haut point tous les Bretons. Comment se fait-il que le « Courrier » ne lui consacre jamais une ligne, que la réunion de Tréfléz n'ait même pas été annoncée dans ses colonnes?

— Je partage votre étonnement, répond M. Madec. Je constate avec vous que le « Courrier » affecte, en effet, d'ignorer notre mouvement. Pourquoi? La question nous a été maintes fois posée en public. Je puis vous affirmer que ce n'est pas la faute de l'Adsaio. Au « Courrier » comme aux autres journaux de la région, nous avons communiqué l'annonce et le compte rendu de nos réunions. Jamais le « Courrier » ne les a reproduits.

Nous avons fait des démarches personnelles auprès de son directeur; nous lui avons dit, nous lui avons écrit: votre attitude est inexplicable. L'Adsaio est affilié à l'Union Régionaliste. Il en adopte le programme tout entier. Vous ne perdez pas une occasion de publier les communiqués de celle-ci; pourquoi pas les communiqués de celui-là?...

Il est vrai que l'Adsaio n'est pas confessionnel et que le Courrier fait profession de catholicisme. Mais, 1° notre Fédération affirme et pratique le plus absolu respect pour les traditions bretonnes en général et pour les croyances catholiques en particulier. Toute notre action s'inspire des principes de justice et de fraternité.

2° Chaque journal choisit son programme et chaque association le sien. Quand je veux, catholique, défendre les droits de l'Eglise catholique, je lutte dans les rangs de l'Action catholique; si je veux, citoyen, prôner tel régime ou telle réforme politique, je travaille sous le drapeau d'un parti. L'Adsaio estime que les Bretons de toute croyance et de toutes opinions ont un ensemble d'intérêts communs qui sont indignement sacrifiés. Ces intérêts d'ordre intellectuel, économique, administratif n'appartiennent en propre à aucune formation politique ou religieuse. Ils sont le patrimoine de tous les Bretons. Pour les défendre efficacement, nous pensons que ce n'est pas trop

du concours de tous les Bretons. Et voilà pourquoi, à l'exemple de l'*Union Régionaliste*, nous faisons appel à tous ceux qui, respectueux des droits du croyant et des libres préférences du citoyen, veulent oublier ce qui les divise pour redresser d'un même effort les injustices qui accablent notre pays.

Au surplus, un mouvement breton — j'entends un mouvement qui revendique au profit de la Bretagne entière une série de réformes, un mouvement qui se recrute dans nos cinq diocèses, peut-il être placé sous la direction de l'Autorité religieuse dans chacun de ces diocèses? Ne serait-ce pas l'exposer au risque de voir briser son indispensable unité? Nous savons, par exemple, que l'évêque de Quimper est un partisan convaincu des libertés régionales; nous ne savons pas si l'archevêque de Rennes professe à leur égard le même attachement. Une association comme la nôtre, qui aspire à embrasser toute la Bretagne, une association qui porte son effort dans le domaine des opinions libres, ne peut sauver son unité qu'en sauvegardant sa légitime indépendance.

C'est justement parce qu'ils savent l'*Adso* étranger aux discussions politiques et religieuses que des journaux de toutes nuances, comme le *Petit Breton*, le *Nouvelliste de Bretagne*, l'*Ouest-Journal*, l'*Ouest-Eclair*, etc., insèrent très volontiers les communiqués de l'*Adso*. Ils ne prennent parti ni pour ni contre lui; ils obéissent à l'intelligent souci d'informer exactement leurs lecteurs. Ils se jugeraient ridicules de relater un feu de cheminée ou un vol de lapins dans une commune et de laisser ignorer que, dans la même commune, 300 Bretons ont consacré deux heures à débattre leurs plus graves intérêts.

Le silence obstiné du « Courrier » nous paraît d'autant plus inexplicable que, chaque semaine, il rend compte des réunions de l'Office Central, des Syndicats d'initiatives, de l'Union des Combattants et de plusieurs autres sociétés qui ne sont pas plus confessionnelles que l'*Adso*.

On se refuse à croire que le directeur d'un grand journal obéisse, en pareille matière, à des sentiments tout personnels.

Quoi qu'il en soit, conclut l'orateur, vieux ami du « Courrier » et son collaborateur au temps heureux où Corentin Le Nours — un vrai Breton, celui-là — le conduisait de succès en succès, j'exprime personnellement le souhait très sincère qu'il n'ait pas trop à souffrir de l'attitude adoptée par son directeur actuel.

L'irréfutable logique et l'accent parfaitement modéré de ces explications impressionnèrent visiblement l'auditoire.

Notre ami Claude Guyot, de la gare, fut désigné à l'unanimité comme correspondant local de l'*Adso*. Comme d'habitude, la vente de nos brochures et les signatures d'adhésions allèrent bon train.

PLOUNEOUR-TREZ

Intéressante déclaration de M. Rannou

Ancien instituteur public

M. Le Borgne, maire, préside, assisté de M. Rannou, ancien directeur de l'école publique, et de M. Jacq, adjoint-maire, qui sera tout à l'heure choisi comme correspondant local de la Fédération.

Près de 400 cultivateurs sont accourus salle Raronet. Sur tous les visages se lit une vive curiosité. Qu'est-ce donc que cet *Adso* dont la débordante activité rayonne dans tout le Léon et commence à pénétrer la Cornouaille? La curiosité se change bientôt en sympathie et devient de l'enthousiasme. L'éloquence des orateurs ne suffit pas à expliquer cet élan. Ce sont leurs idées, leurs sentiments, leurs revendications, leurs méthodes d'action qui gagnent l'adhésion populaire, ou plutôt ils ne font que traduire les profondes aspirations de toute âme vraiment bretonne.

La Bretagne, dit M. Madec, travaille et produit. Dans tous les domaines, son magnifique essor est arrêté par l'insuffisance de son outillage économique. Les Pouvoirs publics, qui nous prennent trois milliards par an, se figurent peut-être que « la pauvre Bretagne », comme l'appelait Michelet, se résignera éternellement à son destin de Cendrillon des provinces françaises. Et ils la délaissent de plus en plus. Mauvaise volonté? Parfois. Impuissance le plus souvent. A force de « toucher à tout », l'Etat, suivant l'expression de Lucien Romier, finit « par ne rien faire ». Qu'il se décharge donc des attributions qu'il s'avère incapable de remplir. Qu'il renonce à cette maudite centralisation qui, affirme Léon Bourgeois, « nous étouffe et ruine nos budgets ». Qu'il ne se donne pas, par exemple, le ridicule de vouloir décider s'il est utile de détacher Brignogan de Plouneour-Trez. Qu'il rende aux provinces, à la Bretagne notamment, l'honneur, la charge, le pouvoir de gérer, en liaison avec lui, les affaires de Bretagne. On n'est jamais mieux servi que par soi-même et les siens. Les Bretons sont un peuple majeur. Dans leurs corps élus, ils comptent des hommes qui se feraient un devoir, une joie de consacrer au relèvement de leur pays natal leur compétence et leur activité.

Toutes ces considérations, appuyées sur des faits notoirement développés avec entrain, avec humour, sont chaleureusement approuvées par tout l'auditoire.

Comme il revendiquait les droits linguistiques des petits Bretons, l'orateur fut interrompu par M. Rannou qui demanda la permission de déclarer: « Je désire confirmer par mon expérience personnelle l'opinion que M. Madec vient d'exprimer. Entré à l'école primaire ne sachant que le breton, il se plaint d'y avoir perdu de longs mois à écouter, sans le comprendre, l'enseignement d'un maître qui ne parlait que le français, qui avait défense légale de s'expliquer en breton. Je m'élève contre cette défense. J'ai pratiqué la méthode

bilingue, l'enseignement du français par le breton, de l'inconnu par le connu, et j'affirme que nos élèves y gagnaient. Ils y gagnaient de mieux connaître le breton et d'apprendre plus rapidement le français. Avec l'orateur, je suis d'avis que, dans un pays où deux langues sont en usage depuis des siècles, les enfants ont le plus grand intérêt à connaître l'une et l'autre. »

De vifs applaudissements soulignent cette déclaration d'un ancien instituteur qui a instruit plusieurs générations d'enfants bretons et à qui tout le monde, à Plouneour, reconnaît une réelle compétence professionnelle.

La même revendication, dont nul ne méconnaît la capitale importance, l'Adsaio l'a fait approuver dans toutes ses réunions par des milliers et des milliers de citoyens bretons. C'est un vaste referendum populaire qu'il a pratiqué en sa faveur. Pour qu'elle triomphe, sans doute sera-t-il utile que les représentants du peuple léonais, ses municipalités, son conseil d'arrondissement, tous ses élus veuillent bien la renforcer de tout leur crédit officiel. On peut être assuré que l'Adsaio ne manquera pas de faire appel à leur concours en temps opportun et de couronner ainsi la première campagne vraiment populaire qui ait été entreprise au profit de notre langue nationale.

L. SIMON.

Les statuts de l' "Adsaio"

Article premier. — Une société d'éducation et d'action bretonnes, nommée l'Adsaio (le Redressement) est formée à Brest, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale le 15 février 1931.

Elle a son siège à Brest, au domicile de son président, ou dans tout autre lieu désigné par son Conseil fédéral.

BUT

Art. 2. — L'Adsaio a pour but de préparer et de conquérir un statut légal qui permette à la Bretagne d'assurer, suivant sa tradition et ses vœux, la vitalité de sa race, le libre essor de sa culture intellectuelle et morale, la prospérité de ses intérêts commerciaux, industriels, agricoles et maritimes.

MÉTHODES

Art. 3. — Pour atteindre ce but, l'Adsaio s'impose et demande à ses adhérents un triple effort:

1° Un effort d'éducation populaire en vue de développer chez les Bretons, avec la conscience de leurs droits et de leurs intérêts collectifs, celle de leurs devoirs envers le pays natal, comme envers l'Etat.

2° Une action sociale au service de toute initiative qui, dans la justice et l'union, s'efforce de créer ou développer les groupements professionnels et d'en promouvoir la représentation dans le cadre de la Bretagne.

3° Une action civique et administrative qui s'attache à défendre et à représenter les intérêts bretons près des pouvoirs publics et dans les corps élus de la région.

L'Adsaio adhère à la proposition de loi présentée à la Chambre le 29 avril 1915 par M. Jean Hennessy, député de la Charente, proposition qui tend à doter chaque région française d'une assemblée régionale, d'une commission exécutive et d'un budget propre.

RELATIONS

Art. 4. — L'Adsaio n'est inféodé à aucun parti politique.

Art. 5. — Suivant l'exemple donné, depuis le traité de Vannes, par le peuple breton et ses représentants officiels, l'Adsaio proclame son loyal attachement à l'Union de la Bretagne et de la France.

Art. 6. — L'Adsaio admet, avec les associations similaires des diverses régions de France, une entente fédérative pour la défense de leurs intérêts communs et favorise, avec elles, l'établissement d'un pouvoir central qui soit le mainteneur des libertés provinciales.

Art. 7. — L'Adsaio adhère en principe à la méthode d'union réalisant un accord sur des points précis, entre groupements bretons de même tendance.

Art. 8. — L'Adsaio s'affilie à l'Union Régionaliste Bretonne et, avec elle, à la Fédération Régionaliste Française.

ADHESIONS

Art. 9. — Pour faire partie de l'Adsaio, il faut:

1° Etre Breton de race ou de sentiment.

2° Adhérer à la Déclaration de l'Adsaio, à son programme, à ses statuts et à sa tactique, conformément aux décisions prises par son Conseil Fédéral.

3° Etre admis par le Bureau Fédéral.

4° La cotisation est facultative pour les simples adhérents. Les membres actifs versent 5 francs par an et s'abonnent à l'organe officiel de la Fédération.

Art. 10. — Les adhésions à l'Adsaio sont reçues par les sections ou par le président fédéral qui présentent les nouveaux adhérents à l'acceptation du Conseil Fédéral.

Art. 11. — Tout membre de l'Adsaio doit être en possession de la carte d'adhérent.

Art. 12. — La carte d'adhérent coûte un franc. Elle doit porter les signatures du président de la Fédération, du secrétaire et du trésorier de la section.

Art. 13. — La cotisation est perçue par les soins de la section qui en conserve le tiers pour son propre budget.

Art. 14. — Chaque section tient un registre de ses adhérents où seront mentionnés les noms des membres, le numéro de leur carte, la date de leur inscription à la section et à la Fédération. Le Conseil Fédéral tient un registre de tous les membres de la Fédération avec les mêmes mentions.

ORGANISATION

Art. 15. — L'Adsao se compose de sections locales qui se groupent en unions régionales. L'ensemble des unions régionales constitue la Fédération Bretonne de l'Adsao. La section ne devra pas compter moins de cinq adhérents.

A. — SECTIONS LOCALES

Art. 16. — La section est administrée par un Bureau élu, chaque année, par les adhérents et comprenant de trois à dix membres dont le président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 17. — Le Bureau de la Section se réunit au moins une fois par mois pour préparer la réunion générale, examiner l'état de la section, organiser la propagande et l'action locales.

Art. 18. — La section réunit ses adhérents au moins une fois par mois, autant que possible, à date fixe.

B. — UNIONS RÉGIONALES

Art. 19. — L'Union Régionale embrasse toutes les sections d'une même région. Elle est administrée par un Conseil Régional composé d'autant de membres qu'il y a dans la région de cantons organisés.

Art. 20. — Le Conseil Régional choisit parmi ses membres quatre ou cinq habitant la même ville ou, du moins, pouvant se réunir facilement: ils forment le Bureau Régional.

Art. 21. — Le Conseil Régional se réunit au moins une fois par trimestre. Chaque délégué doit y apporter la réponse écrite au questionnaire envoyé par le Conseil Régional sur l'activité de la section pendant le trimestre écoulé, indiquer en particulier le nombre de présences aux réunions, les sujets traités, l'appréciation sur le journal, les initiatives prises: conférences, distribution de tracts, vente du journal, recrutement d'adhérents et d'abonnés, interventions et suggestions diverses.

Art. 22. — Le Bureau Régional se réunit au moins une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil Régional, organise les journées cantonales et régionales, se rend compte de la vitalité des sections, des causes de succès ou d'échec, prend, d'accord avec le Conseil Régional, toutes les initiatives utiles à la région.

Art. 23. — Le Bureau Régional est l'intermédiaire unique et obligatoire des sections avec le Bureau Fédéral.

C. — LA FÉDÉRATION

Art. 24. — Toutes les Unions Régionales sont rattachées à la Fédération qui constitue l'Adsao.

Art. 25. — La direction de l'Adsao appartient à un Conseil Fédéral. Ce Conseil, composé d'au moins huit membres, est élu pour trois ans par les délégués des sections locales, réunis en Assemblée Générale à l'occasion du Congrès annuel de la Fédération. Les présidents des Conseils Régionaux font de droit partie du Conseil Fédéral.

Art. 26. — Le Conseil Fédéral est renouvelable par tiers tous les ans. Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles.

Art. 27. — Le Conseil Fédéral se réunit au moins une fois par mois et chaque fois que le président ou la majorité des membres le demandent.

Art. 28. — Le Conseil Fédéral délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents. Mais il ne peut prendre de décision définitive que s'il est représenté par cinq au moins de ses membres. Dans le cas contraire, ses décisions ne seront valables qu'après avoir été approuvées par la majorité du Conseil Fédéral.

Art. 29. — Chaque année, le Conseil Fédéral nomme un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents, de deux secrétaires et de deux trésoriers.

Art. 30. — Le Bureau Fédéral représente l'Adsao.

Art. 31. — Il se réunit une fois par semaine ou chaque fois que les circonstances l'exigent.

Art. 32. — Il accepte ou refuse tout membre après avoir pris l'avis de la section dont ce membre doit faire partie.

Il est chargé de la propagande et de l'action générales.

Il exécute et fait exécuter les décisions des Assemblées Générales. Il contrôle les militants et les élus qui se réclament de l'Adsao.

Art. 33. — Nul orateur ne peut porter la parole au nom de l'Adsao s'il n'a été mandaté par le Bureau Fédéral ou par un Bureau Régional.

Art. 34. — Dans toute circonstance où la responsabilité de l'Adsao serait gravement engagée, les orateurs de la Fédération devront soumettre au Bureau Fédéral les lignes générales de leurs discours.

Art. 35. — Le président fédéral représente l'Adsao par lui-même ou le fait représenter par un délégué.

Il préside de droit toutes les réunions fédérales.

Il reçoit les adhésions et les démissions.

Il organise, avec le concours du Bureau Fédéral, la propagande et l'action de la Fédération.

Il veille à l'exécution des décisions prises.

En cas d'urgence, il prend, de sa propre autorité, toute initiative utile en conformité avec les principes directeurs de la Fédération.

Dans les scrutins, sa voix est prépondérante.

Art. 36. — Les secrétaires fédéraux sont chargés des relations avec les particuliers, avec la presse, avec les Unions régionales, avec les sociétés bretonnes et les associations diverses.

Ils rendent compte de la vie de la Fédération tous les mois devant le Conseil Fédéral, tous les ans, devant l'Assemblée Générale.

Art. 37. — Les trésoriers reçoivent les versements des Unions Régionales et les abonnements au journal.

Ils payent les dépenses et font tous dépôts et retraits des fonds. Ils sont responsables des fonds de la Fédération.

Ils rendent compte de la situation financière tous les trois mois, devant le Conseil Fédéral, et tous les ans devant l'Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 38. — L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Adsao se réunit au

moins une fois chaque année, autant que possible à l'occasion d'un Congrès. Le Conseil Fédéral en fixe la date.

Art. 39. — Elle est uniquement composée des membres du Conseil Fédéral, des Conseils Régionaux et des délégués régulièrement mandatés par les Sections.

Art. 40. — Chaque section ne peut désigner plus d'un délégué par dix membres. Chaque délégation a autant de mandats que sa Section comprend de membres cotisants. Par exception, au cas où une Section serait divisée sur une question, chaque opinion sera représentée par un délégué qui disposera du nombre de voix recueillies par cette opinion dans sa Section.

Art. 41. — La majorité absolue des votants est requise au premier tour; la majorité relative suffit au second tour.

Art. 42. — L'ordre du jour est établi par le Conseil Fédéral qui le soumet, au moins trois semaines à l'avance, aux Bureaux des Unions Régionales et des Sections. Ceux-ci peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour de questions nouvelles, à condition d'en aviser le président fédéral au moins quinze jours à l'avance.

Art. 43. — Toutefois, l'Assemblée Générale peut aussi délibérer valablement sur toutes autres questions qui ne seraient pas à l'ordre du jour. Mais en ce cas, le vote ne sera acquis qu'après avoir été approuvé par les Sections, selon le mode de votation ci-dessus établi. Celles-ci devront être saisies dans les huit jours de l'Assemblée Générale et auront un nouveau délai de huit jours pour transmettre les résultats de leur vote.

Art. 44. — Pour les modifications aux statuts, ou la dissolution de la Fédération, la majorité des deux tiers des mandats représentés à l'Assemblée Générale est nécessaire.

CONTROLE

Art. 45. — Tout membre de l'Adsaio relève individuellement du contrôle de sa section et du Bureau Fédéral. Celui-ci ne pourra prendre aucune décision qu'après avoir entendu l'intéressé.

MODIFICATIONS AUX STATUTS DISSOLUTION

Art. 46. — Toute modification aux statuts, la dissolution de la Fédération, devront être proposées par le Conseil Fédéral. Ces décisions ne pourront être prises que par une Assemblée Générale spécialement convoquée et par la majorité fixée dans l'article 44.

Art. 47. — En cas de dissolution de la Fédération, pour quelque cause que ce soit, il sera donné à l'actif social une affectation en rapport avec le but de l'Adsaio et qui sera déterminée par le Conseil Fédéral.

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro les articles suivants : War Zao, Deux mouvements et les compte rendus de nos réunions de Plouescat et Plonévez-Lochrist.

UNE BONNE NOUVELLE

Ober organise un nouveau Cours de Breton

L'Adsaio a déjà eu l'occasion d'entretenir ses lecteurs des cours de breton de OBER, notamment du cours élémentaire qui groupe actuellement plus de 40 élèves.

A partir du 1^{er} février 1933, OBER organise un nouveau cours par correspondance.

Attendu depuis longtemps, ce cours s'adresse à deux catégories de personnes :

- A ceux qui ont terminé le cours élémentaire.
- A ceux, fort nombreux, qui savent le breton sans savoir l'écrire. On peut s'inscrire immédiatement.

Demandez à OBER la notice spéciale sur les cours de breton. Il vous sera fourni, en outre, tous les renseignements que vous désirez. (Pour toute demande, prière de joindre un timbre pour la réponse.)

OBER, boîte postale 28, RENNES.

L'Administrateur-Gérant: A. MÉNEZ.

HERNIE

Chutes de la matrice. — Déplacements des organes

par la Méthode LEROY

Combien nombreux, hélas! sont ceux qui aujourd'hui portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité.

Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE. La science a fait de tels progrès dans ce sens, que la GUÉRISON DE LA HERNIE n'est plus un vain mot, et devant les résultats obtenus, il devient pour nous un devoir de prévenir nos lecteurs et lectrices atteints de: HERNIES, EFFORTS, DESCENTES, REINS MOBILES, etc., de ne rien entreprendre avant d'avoir fait appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien de PARIS, qui vous recevra de 9 heures à 3 heures à:

BREST tous les lundis et dimanches matin, en son cabinet

Ets LEROY, Spécialiste, 19, rue Emile Zola, Brest
Angle place La Tour d'Auvergne. — Téléphone 22-78

ANNONCEURS !

47 réunions publiques en 1932
ont fait de l'ADSAO
la plus populaire des revues régionales

Tarif de Publicité

Pour l'année

Annonces hors texte, la page entière (10 insertions) .	500 francs
— — 1/2 page — ..	300 —
— — 1/3 de page — ..	180 —
— — 1/4 de page — ..	100 —
Annonces dans le texte, 1/2 page — ..	400 —
— — 1/4 de page — ..	200 —
Maisons recommandées, cinq demi-lignes — ..	50 —
— — deux — ..	20 —

Les annonces sont payables d'avance : moitié après le 1er, moitié après le 5^e numéro. Un numéro justificatif est adressé aux annonceurs.

Lecteurs bretons, lecteurs français!

Chez LE JAN

27, rue de Siam - Brest

Tous les livres bretons et français

Un Breton achète breton

Ho Ty... Votre Maison ?

Elle est 5 rue Jean Jaurès

BREST

1^{er} firme de Meubles et Literie

Donnez à vos enfants le

Sipop FÉRET

Dépuratif et fortifiant - Remède réputé le meilleur

pour guérir le toque et chasser les humeurs

12 francs le flacon toutes pharmacies et pharmacie LE CHAPALAIN, Brest

Fournissez-vous à la
 Grande Boucherie

COATARMANAC'H

Halles Saint-Louis
 BREST

Matériaux de Construction et Entreprise de Transports

J. LABAT

5, rue Didot, 5 (Rue Eugène Protonge) Lambézitrec-Brest

R. G. Brest 6510 C. C. Chèques Postaux Rennes 17202
 Tél. : 23-81 Bureaux et Usines, 32-55 Dégât Port de Com.

AMEUBLEMENTS M^{on} P. COELENBIER

43, Rue Emile Zola - BREST

TAPISSERIE — Rayon spécial de Tapis
 FOIS FORGÉ — LOCATION

Maison Aug. LÉON (Fondée en 1849)

CH. PONT, Succⁿ

Tailleur Civil et Militaire

BREST — 59, Rue de Siam, 59 — BREST

Parents !

Vous êtes soucieux de l'intérêt de vos enfants. Vous voulez donner à votre fils, à votre fille, les connaissances indispensables qui les mettront à l'abri de toute éventualité.

Ne décidez rien sans avoir consulté :

L'ECOLE PIGIER

15 bis, Rue de la Mairie à BREST

L'ECOLE PIGIER enseigne pratiquement la comptabilité, la sténographie, la dactylographie, la correspondance commerciale, le calcul rapide, l'écriture et l'orthographe.

Enseignement individuel. Placement des élèves.

ASSURANCES

Sur la Vie

Contre l'Incendie

Contre les Accidents

R. BATTAS, 50, Rue d'Aiguillon - BREST

Téléphone : 20-43

AUX MONTRES DE BESANÇON

BAGUES DE FIANÇAILLES - ALLIANCES

Cadeaux pour Mariages

Montres des meilleurs fabricants

Dépôtaires des Chronomètres

LIP et OMEGA

PRONOST Frères

7, Rue Jean Jaurès (près la Place de la Liberté)

BREST

P. STÉPHAN

CHARBONS

Rue Amiral Nielly - PORT DE COMMERCE

BREST

Téléph. 22-58

Entreprise Générale de Peinture et Vitrerie

.....

Tout ce qui concerne :

La Mirroiterie.

La Décoration.

Le Papier peint.

Laul Quinquij

9, Rue du Château. B

=====
BREST

Téléphone : 20-98

R. G. Brest 321

Carénage de Navires

CHUPIN & BOULARD

QUINCAILLERIE

BREST - 11, Rue Louis Pasteur - BREST

ARTICLES DE MÉNAGE - OUTILS AGRICOLES
PEINTURE - FERS

✧ ENTREPRISES GÉNÉRALES DE DÉMÉNAGEMENTS ET CAMIONNAGE ✧

J. PLOUE - Transports Automobiles - Transit - J. COLLIÈRE

PLOUÉ PÈRE & FILS & LE CALVEZ

S. A. R. L. Capital 500.000 Francs

BREST - 36, Rue de Siam - BREST

R. G. Brest 12.220

Garde-meubles, Entrepôts : 62, Boulevard Gambetta

TELEPHONES : Bureaux : 36, rue de Siam. 20-58

Dépôt Kérinou 25-10

PRODUITS FÉLIX POTIN

Maison L. VASSEUR

Téléph. 20.24

BREST - 103, rue de Siam, 103 - BREST

SES VINS - SES CAFÉS

Succursales : 22, rue de la Mairie ; 68, rue Jean Jaurès - BREST
& SAINT-PIERRE-QUILBIGNON

R. C. 3319

Téléphone 25-24

NOUVEAUTÉS ÉLÉGANTES
COUTURE

A LA

DUCHESSE ANNE

LECOURTIER Sœurs

41, rue de Siam

BREST

Ateliers & Chantiers GOURIO

Port de Commerce - BREST

Constructions, réparations, installations industrielles et navales

CHARPENTAGE - CARÉNAGE - CALFATAGE

Mécanique générale - Constructions métalliques

Forge - Chaudronnerie - Soudure électrique et autogène

MACHINES ET MOTEURS

Matériel pour travaux publics, mines, carrières et travaux sous-marins

BUREAUX :

54, quai de la Douane

ATELIERS ET CHANTIERS :

Face le bassin de radoub

Téléph. 24-86

Adresse télégraphique : GOURIBERT-BREST

R. G. Brest, 942

ENTREPRISE DE PEINTURE

TÉLÉPHONE 22-62

R. C. BREST 7.989

J. RAUB

3, Rue Jean Jaurès - BREST

DROGUERIE, PAPIERS PEINTS, ENCADREMENTS

Librairie LE JAN

27, Rue de Siam - BREST

Tous les LIVRES Français et Bretons
Fournitures pour Ecoles et Bureaux

AMEUBLEMENTS L. LE BIAN

1^{re} firme de MEUBLES & LITERIE de BRETAGNE

Le plus grand choix de MEUBLES
Les plus belles LITERIES et Couvertures
Les plus bas PRIX

HO TY, 5-7, rue Jean Jaurès,
19 à 25, place de la Liberté,
34, place Marcelin Berthelot.

BREST 

Toutes les dernières nouveautés pour :

Souvenirs
Cadeaux de Fêtes
& de Mariages

R. JULIEN

25, Rue de la Mairie
Anciennement 49, rue de Siam

BREST

Téléphone : 1-60

Nombreuses occasions

en
ORFÈVRERIE - ARGENT
BIJOUX - DIAMANTS

Expertises gratuites de :
BIJOUX - ORFÈVRERIE
OBJETS ANCIENS

AUTO-GARAGE BRESTOIS

38-40-42, rue Colbert - BREST

Téléphones 20-52 23-77

Plein centre ville

Réparations générales pour voitures
de toutes marques
par mécaniciens
& électriciens spécialistes

Agence des Automobiles, Tracteurs
Moteurs Industriels & Marins

RENAULT

Accessoires et pièces détachées

Succursales à :

CHATEAULIN, Tél. 48

MORGAT, Tél. 13

CAMARET, Tél. 27